

RÉGLEMENTATION



L'accès à la réserve naturelle est libre dans le respect de la réglementation



Il est possible de traverser la réserve naturelle en canoé-kayak



Il est possible de pratiquer la pêche



La chasse est autorisée sur certaines propriétés privées



Évitez le bruit : la réserve est pour de nombreuses espèces un lieu de quiétude. Sous l'effet du stress, certains animaux peuvent abandonner leurs petits



La cueillette de fruits sauvages, champignons et osier est autorisée, à des fins de consommation familiale

NE SONT PAS AUTORISÉS :



Le dépôt de déchets



L'introduction de chien même tenu en laisse



Le campement sous tente, dans un véhicule ou à la belle étoile



Toute atteinte à la végétation et à la faune



Le survol d'aéronef



L'allumage de feu



La circulation de véhicule à moteur



L'accès aux sites de nidification



Le prélèvement de sable et de minéraux



La pratique du ski nautique



La circulation d'embarcation à moteur à turbines



La chasse est interdite sur le domaine public fluvial